

**AVIS A LA BATELLERIE N° 2022/09
RIVIERE LE LOT**

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur le Lot,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 mars 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2021-07-15-00002 du 15 juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Romain GUILLOT, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2022-03-08-00004 du 8 mars 2022 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

INFORME

Les usagers de la rivière Lot que le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT) va procéder à des travaux d'abattage d'arbres dangereux sur berges, à l'aide d'une barge. Ces travaux se dérouleront du 2 mai 2023 au 24 juin 2023 et se situent :

- sur le bief amont du barrage de Fumel, depuis la limite inter-départementale au PK 83+000, jusqu'au barrage de Fumel au PK 78 +250, sur les deux rives.

Il est demandé aux pilotes des bateaux d'observer une vigilance toute particulière à l'approche des secteurs concernés. La pratique du ski nautique dans la zone dédiée à cette activité sera interdite lors de la présence de la barge afin d'éviter les remous susceptibles d'entraver le bon déroulement des travaux.

Agen, le **28 AVR. 2022**

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef du Service Environnement


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : 25 juin 2022